

**PREFET
DE LA LOIRE**

Commune de Saint-Martin-la-Sauveté

dossier n° DP 042 260 23 R 8001

date de dépôt : 16/01/2023

demandeur : DUPUI Jacques

pour : modification façade

Adresse du terrain : 93 servaux

Saint-Martin-la-Sauveté (42260)

ARRÊTÉ

**De non-opposition à une déclaration préalable
Au nom de la commune de Saint Martin la Sauveté**

Le Maire de Saint-Martin-la-Sauveté,

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la Carte Communale approuvée par délibération du conseil municipal en date du 20/12/2005 et par arrêté préfectoral en date du 27/06/2006, et notamment la zone constructible

Vu la déclaration préalable - déposée le 16 janvier 2023 par M. DUPUI Jacques

Vu l'objet de la demande :

- Pour modification de fenêtre en porte vouté
- Sur un terrain situé 93 servaux à Saint-Martin-la-Sauveté (42260) ;

Vu l'instruction du dossier par les services de la DDT Saint Etienne

Vu la date d'affichage en mairie en date du 16/01/2023 de l'avis de dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme ;

ARRÊTE

Article unique

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

A ST MARTIN LA SAUVETE, Le 30 janvier 2023

Le Maire,

Marius DAVAL

